



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

DIRECTION DE L'HOSPITALISATION
ET DE L'ORGANISATION DES SOINS

Sous direction de l'organisation
du système de soins

Paris, le - 4 MAR. 2010

Personnes chargées du dossier :

Dr Louis Lebrun
Conseiller médical
Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
Tél. : 01 40 56 61 83 – Mél : louis.lebrun@sante.gouv.fr

Mme Josée Leroyer
Bureau des dispositifs nationaux
et centralisés de l'offre de soins (O4)
Tél : 01 40 56 53 65 – Mél : josee.leroyer@sante.gouv.fr

Réf. DHOS/SDO /2010

Monsieur le Président,

En recevant le rapport sur la prévention et la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux en France le 9 octobre 2009 à Poitiers, madame Bachelot-Narquin a souhaité « *que la prévention et la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux soit une thématique nationale pour les années 2010 à 2014* », et a chargé la DHOS et la DGS de préparer à cette fin un « plan d'actions national accidents vasculaires cérébraux 2010-2014 ».

Vous trouverez ci-joint la version préliminaire de ce plan de santé publique, document de travail soumis à la concertation interministérielle et des principaux acteurs sur lequel je sollicite l'avis de la Conférence nationale de santé.

A travers les associations France AVC et la Fédération nationale d'aphasiques de France (FNOF), membres du Comité de pilotage AVC qui s'est réuni pour préparer le rapport sur la prévention et la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux, les patients victimes d'AVC et leurs familles avaient été associés à la rédaction de l'état des lieux et des propositions de ce document, sur lequel se fonde le projet de plan. Elles sont actuellement également consultées sur ce dernier document, dont la rédaction s'est attachée à respecter le document méthodologie d'élaboration, de suivi et d'évaluation des plans nationaux de santé publique finalisé en novembre 2009 par la Direction générale de la santé.

Le futur plan AVC s'inscrit également dans le cadre de la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, qui donne pour mission aux agences régionales de santé d'organiser en concertation un continuum de la prévention aux aspects médico-sociaux pour les questions de santé publique qui figureront dans les projets régionaux de santé.

Monsieur Christian SAOUT
Président de la Conférence nationale de santé
14 avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

PJ : Projet de plan d'actions national accidents vasculaires cérébraux 2010-2014.

C'est pourquoi j'attacherais du prix à ce que la Conférence nationale de santé puisse formuler un avis d'une part sur les objectifs du plan et son économie générale, d'autre part sur les principes de sa gouvernance et de sa mise en œuvre, aux échelons régionaux et national.

Tout comme le Haut Conseil de la santé publique est associé à la définition des indicateurs de suivi du plan, qui n'est pas achevée, et assurera son évaluation externe à mi-parcours et à son issue, la Conférence nationale de santé pourrait être impliquée dans le suivi du plan et ses éventuelles évolutions ultérieures, selon des modalités qui sont à définir en commun.

Les services de ma direction se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout l'éclairage que vous souhaiteriez sur ce projet de plan.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous.

La Directrice de l'Hospitalisation
et de l'Organisation des Soins


Annie PODEUR